

# Rapport d'Orientation Budgétaire

2024

SAINT-CYR-SUR-LOIRE



## INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

En outre, ledit rapport donne une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'État dans le département et être publiés.

Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations 2024 permet ainsi :

- D'exposer le contexte économique et financier
- De donner la tendance des évolutions des principaux postes budgétaires
- De présenter les orientations stratégiques de la Ville, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelle des investissements.

Ainsi, l'élaboration du budget 2024 devra maintenir le cap de nos ambitions en matière d'investissements structurants, d'amélioration du niveau de service public offert à la population, avec la nécessité d'interroger l'efficacité des actions publiques, d'encaissement d'emprunts inférieurs à nos remboursements et sans recours au levier fiscal, qui alourdirait la charge des ménages Saint-Cyriens.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **Les dépenses**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le budget 2024 sera élaboré dans un contexte de succession de crises depuis 2020, COVID, Guerre en Ukraine et conflit au moyen orient.

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

La politique monétaire menée par les banques centrales a pesé sur l'activité économique avec le ralentissement de la croissance au niveau mondial à 3% contre 3.5% en 2022 et une prévision de 2.9% pour 2024 (source FMI).

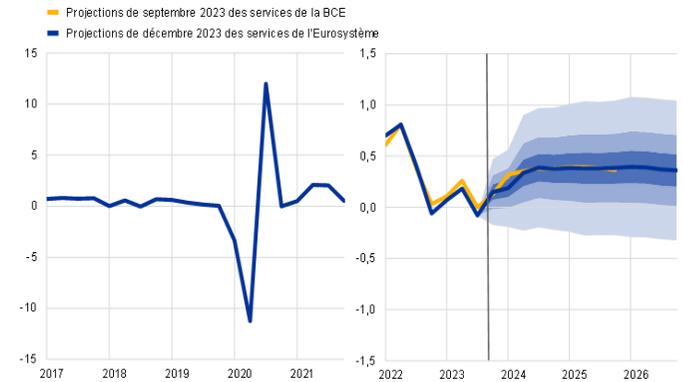
### Une croissance faible et une inflation qui ralentit :

La prévision de croissance de la zone euro s'établit à 0.6% pour l'année 2023 soit une baisse de -0.2% par rapport à la prévision de cet été.

L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

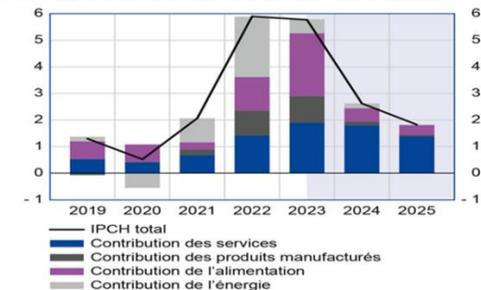
L'indice des prix à la consommation IPC en glissement annuel évolue de 3.9% à fin novembre 2023, notamment grâce au recul des prix de l'énergie.

Ces indicateurs ont amené la BCE à marquer une pause dans le cycle d'augmentations de son taux directeur.



## Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

Le processus de désinflation est engagé en France, à l'instar des autres économies développées.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **Les dépenses**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- **L'endettement**
- **Les investissements**
- **Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes**

L'inflation IPC est passée de 6.3% en février à 3.7% en décembre 2023.

Le contexte de tension au moyen orient et les difficultés de transport maritime pourraient freiner cette tendance sans pour autant inverser la trajectoire de ce reflux.

Les perspectives d'emploi restent favorables malgré une légère augmentation du taux de chômage au 2<sup>em</sup> et 3<sup>em</sup> trimestre 2023 à 7.2% après avoir enregistré son niveau le plus bas depuis 1982 à 7.1%.

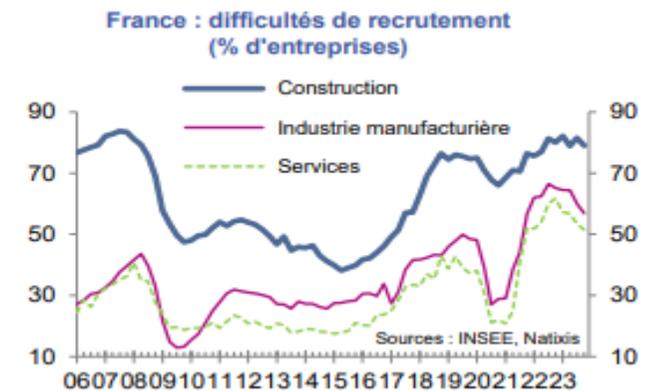
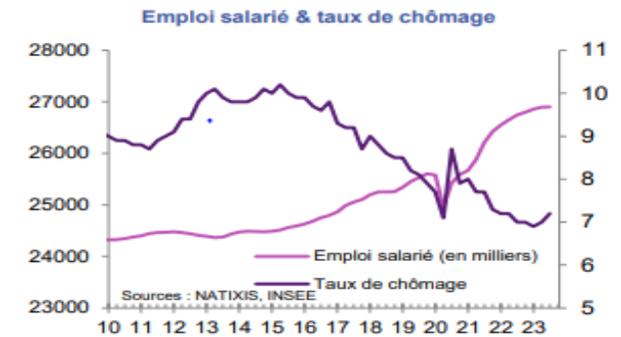
La situation du marché de l'emploi fait persister des difficultés de recrutement, ce qui ralentira la capacité de réalisation des entreprises et potentiellement des augmentations de prix pour les collectivités.

### La situation des finances publiques reste tendue :

Le déficit public s'est stabilisé à -4.9% en 2023, la prévision inscrite dans la loi de Finances 2024 (LFI 2024) prévoit une réduction pour atteindre -4,4%.

Cette baisse représentera une réduction de 7.1 milliards € par rapport aux dépenses 2022, la fin du bouclier tarifaire sur l'énergie représentera une baisse des dépenses publiques de 14.8 milliards d'€ en 2024.

Par ailleurs, la revalorisation des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé.



Prévisions du gouvernement	2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel % GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public % PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques % PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques % PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dettes publiques % PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires % PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **Les dépenses**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- **L'endettement**
- **Les investissements**
- **Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes**

## Une dette publique élevée dans un contexte de taux d'intérêt en hausse

Le ratio dette/PIB a baissé à 109.7% après avoir atteint 114.6% en 2020, la prévision pour 2024 est de stabiliser le niveau d'endettement à son niveau de 2023.

Cet objectif est atteignable si les facteurs sous-jacents suivent une trajectoire baissière, ce qui est très optimiste eu égard au contexte international.

De ce fait il n'est pas exclu de voir des nouvelles coupes budgétaires structurelles pour contenir la charge de la dette à niveau soutenable en maîtrisant l'encours.

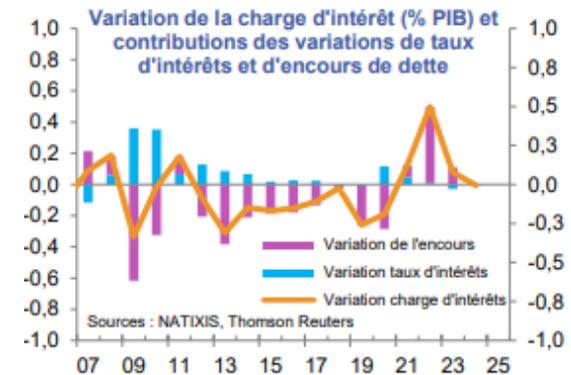
## Principales mesures pour le secteur public local LPPF 2023-2027 et LFI 2024

La Loi de finances pour 2024 (LFI 2024) est encore passée au moyen de la règle constitutionnelle du 49-3.

La transition écologique et notamment le volet énergétique reste la pierre angulaire des dernières lois de finances.

Une conséquence pour les collectivités territoriales, premier investisseur public et acteur clé de la transition écologique, c'est une progression des besoins d'investissements.

Paradoxalement les collectivités font face à des tensions sur leurs ressources, dotations,



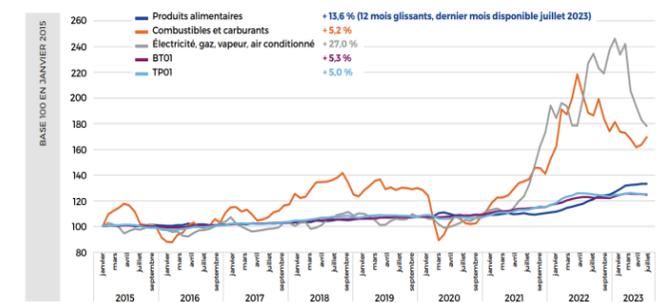
DMTO, mais aussi sur les charges avec l'augmentation du point d'indice, le prix de l'énergie...), ces paramètres pèsent sur l'autofinancement.

La banque postale anticipe une progression des dépenses de fonctionnement 2023 de 5.8% soit la plus forte depuis 16 ans.

D'un autre côté l'augmentation des taux devrait limiter le recours à l'emprunt.

## Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **Les dépenses**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Trajectoire des dépenses LPPF2023-2027

L'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par la PLPPF 2023-2027 pour les collectivités territoriales à l'article 16.3 c'est -0.5 point par rapport à l'inflation.

## Concours de l'État en légère hausse

Le concours financier total de l'État aux collectivités sera de 54.2 Mds € en 2024 soit une progression par rapport à 2023 de 1.2 Mds€, sous l'effet de nouvelles mesures :

- L'augmentation du fonds vert couplé à un « verdissement des dotations DSIL, DETR, son montant est ramené à 2.5Mds € (2Mds€ en 2023), avec une priorité donnée à la rénovation des écoles en fléchant 500M€ sur ce volet.
- L'enveloppe DGF augmente en 2024 de 220 M€ (à périmètre constant) soit 27.1 Md€.

L'abondement de la DGF sera fléché vers des ajustements sur le dispositif de péréquation horizontale (90M€ DSU, 100M€ DSR, et la dotation Intercommunalité (30M€).

La ville de Saint-Cyr -sur-Loire n'est pas éligible à ces dotations.

- L'extension du FCTVA à partir du 1er janvier 2024 aux aménagements de terrains soit une enveloppe de 250M€ qui porte le niveau du FCTVA à 7.1M€ pour 2024.

Article 16,3 du PLPPF	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	4,80%	2%	1,50%	1,30%	1,30%
perspectives d'inflation	4,80%	2,50%	2%	1,80%	1,80%

- Une augmentation significative de la dotation pour les titres sécurisés de 70 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024 est prévue par la LFI 2024 notamment pour réduire les délais qui ont augmentés après la crise sanitaire.

De plus, la LFI intègre les certifications d'identité électronique nécessaires pour le déploiement de l'identité numérique dans le droit au versement de la DTS.

Enfin, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable fonction du nombre des demandes enregistrées.

La LFI répartit, à compter du 1er janvier 2024, cette dotation en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrements
- du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente
- de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **Les dépenses**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives (bases d'imposition) de l'année relève d'un calcul et non plus d'une fixation en loi de finances.

Les bases de taxe foncière évolueront donc en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre (Rappel : évolution de 7.1 % en novembre 2022 pour les bases fiscales 2023). Pour 2024 nous prévoyons une évolution de 3.9 %.

## Fiscalité

La LFI prévoit une compensation d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation.

L'exonération sera de 15 ans à compter de l'année suivant l'achèvement des travaux.

Cette durée est prolongée de dix ans si la demande est faite dans les deux ans.

## Exonération TFPB et performance énergétique

Les collectivités auront la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB, comprises entre 50% et 100% pour les logements de plus de 10 ans et pour un montant de travaux de 10 000€ sur un an ou 15 000€ sur 3 ans (l'exonération s'applique pendant 3 ans).

Aussi pour les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la législation. (Durée de l'exonération 5 ans)

## Assouplissement de la règle de lien entre les taux

La LFI assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il supprime le lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

- Si la THRS est inférieure à un plafond de 75% du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5% de ce plafond.

## Compensation en cas de perte de base de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La LFI crée une compensation pour les communes qui subissent entre deux années une perte importante de produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du fait de la perte de base de TFPB perçue sur les entreprises.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **Les dépenses**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Généralisation des budgets verts

La loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "budget vert" (art. 191), c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France"

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la "dette verte".

La loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- **LES RECETTES**
  - **La fiscalité**
  - **La Dotation de fonctionnement**
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les recettes de fonctionnement

### La fiscalité :

Après un gel des taux de la taxe d'habitation entre 2020 et 2022, le conseil municipal devra désormais voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Malgré que les communes aient retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023.

La ville de Saint-Cyr-Sur-Loire fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive.

Ainsi, l'évolution des impôts locaux sera limitée à la seule revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Cette revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend de l'inflation constatée entre novembre 2022 et novembre 2023.

En 2024 les bases des valeurs locatives augmenteront de 3.9 % en application de LFI 2024.

Il sera proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2024 :

TAXES MÉNAGES	TAUX 2023	PROPOSITIONS 2024
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE	14,16 %	14,16 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES*	33,09 %	33,09 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %	42,69 %

*(\*) Taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 16,61 % additionné à la part départementale à 16,48%)*

### La dotation globale de Fonctionnement (DGF)

La LFI 2024 prévoit une augmentation de la DGF de 222 M€, toutefois notre commune ne bénéficie pas de cette évolution n'étant pas éligible aux dotations de péréquation (DSU et DSR).

Par conséquent nous construisons notre prévision sur une stabilisation de la DGF à 550 K€.

Pour mémoire la DGF a enregistré une baisse de 1.55 M€ depuis 2013 du fait de l'instauration de l'écrêtement.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- **LES RECETTES**
  - **La fiscalité**
  - **La Dotation de fonctionnement**
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les hypothèses de construction du budget 2024 :

Pour 2024, les recettes seront principalement affectées par les données suivantes :

- Une hausse attendue des bases fiscales sous l'effet de la hausse de l'inflation mais aussi grâce au développement de la Ville.
- Une baisse des droits d'urbanisme de 25% par rapport à la réalisation 2023 (1 M €) pour tenir compte du contexte de crise sur le marché de l'immobilier au niveau local et national.
- Des dotations stables au niveau de 2023, l'Etat compense pour 2024 l'écrêtement.

	RETROSPECTIVE				PREVISIONNEL
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes de gestion courante en K€</b>	<b>17404</b>	<b>18437</b>	<b>19219</b>	<b>20848</b>	<b>21000</b>
Variation		6%	4%	8%	1%
Fiscalité directe et indirecte hors AC et DSC	11985	12523	12830	13807	13982
Attribution de Compensation (AC)	1739	1719	1872	1872	1872
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	340	402	402	402	402
Participations	1647	1677	1761	2070	2080
<b>Dont DGF</b>	585	534	527	574	574
<b>Dont Compensations fiscales</b>	399	417	434	466	466
Produits des services et du domaines	1311	1649	1758	1800	1840
Produits divers de gestion courante	206	201	269	320	320
<b>Reprise des excédents sur budgets annexes</b>	0	0	0	339	244
Réduction des charges	176	266	327	238	260

Les recettes fiscales directes et indirectes se sont élevées, en 2023, à 13,80 M€.

En 2024, la croissance des bases fiscales, indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1 sera de +3,9 % (+7,1 % en 2023).

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - **Les produits des services**
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

La Ville enregistre en plus une hausse physique dynamique, le produit fiscal pourrait être de bonne tenue ; l'estimation retenue est de : 13,98 M€ dont 298 K€ de fiscalité indirecte [la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et la Taxe Locale sur les Consommations Finales d'Électricité (TLCFE)].

La participation de la métropole dans le financement des frais de gestion des équipements à travers le pacte fiscal et financier est essentielle au maintien de l'équilibre budgétaire de la commune.

En 2023 les divers transferts en fonctionnement de la métropole se sont élevés à 2.62 M €, dont l'attribution de compensation à hauteur de 1872 K€, la dotation de solidarité communautaire pour 410 K€

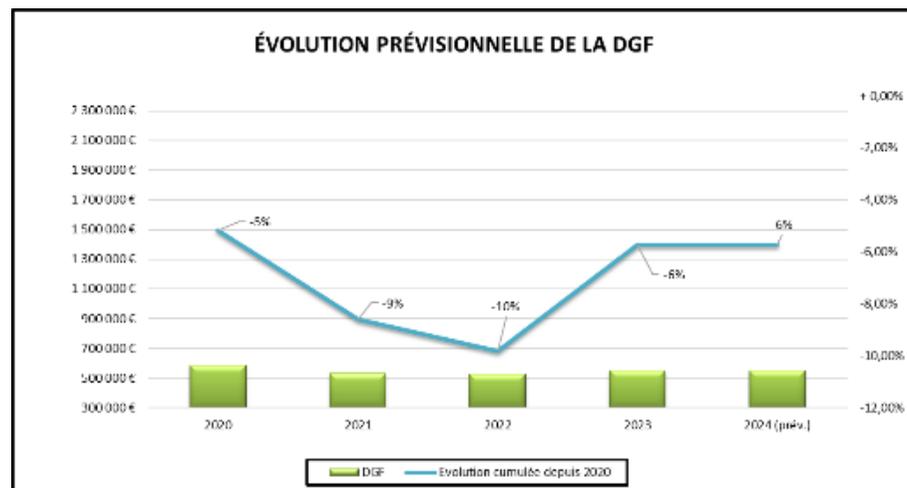
Enfin, dernière recette fiscale indirecte : les droits de mutation. En 2023 nous avons enregistré une baisse de 10% par rapport à 2022. Il sera proposé une inscription de 780 K€ pour 2024 soit une baisse de 22% pour tenir compte des estimations au niveau national.

### Les participations : la Dotation Forfaitaire (DGF- Dotation Globale de Fonctionnement)

La loi des finances 2024 maintient la pause sur l'écrêtement de la DGF instaurée par la loi de finances 2023.

Pour mémoire l'écrêtement opéré depuis 10 ans dans le cadre de la péréquation verticale a fait baisser la dotation de la ville de 1.55M€ dont 34 K€ depuis le début du mandat.

Quant aux allocations compensatrices (434 k€ en 2023), elles seront inscrites avec le même montant.



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- **LES RECETTES**
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - **Les produits des services**
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les produits des services et du domaine

**Les produits des services** qui représentent environ 10% des recettes de fonctionnement, enregistrent le montant des ventes, prestations de services et produits afférents aux activités et services municipaux tarifés proposés à la population, en plus de la participation de l'Etat dans le coût des missions déconcentrées.

Les recettes des services réalisés en 2023 s'élèvent à 1.8 M€ soit 20% du coût total du service, la ville compense 80 % des coûts de gestion.

Cette répartition n'a pas évolué grâce à une politique tarifaire indexée sur l'inflation.

## Les autres recettes de gestion courante, les remboursements sur charges de personnel et les excédents sur budgets annexes

Dans cette rubrique nous enregistrons les recettes de gestion courantes, principalement les loyers perçus sur les locations de salles et locations immobilières diverses (patrimoine privé de la Ville). Ces recettes ont progressé l'année dernière pour atteindre 320 k€ (augmentation du patrimoine notamment suite aux acquisitions foncière et une bonne dynamique des locations des salles). La prévision pour 2024 est de 320 k€.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - **Les charges à caractère général**
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les dépenses de fonctionnement

Bien que l'inflation enregistre un léger recul par rapport à la tendance observée en 2022 et qui s'est poursuivie en 2023, les prévisions budgétaires pour 2024 seront affectées par les augmentations annoncées fin 2023 notamment pour l'énergie.

- Concernant les dépenses de l'énergie, la prévision pour 2024 a été estimée au plus juste en prenant en compte les résultats de la simulation des éventuelles aides via le dispositif dit « amortisseur énergie » (reconduit pour 2024 avec des nouvelles modalités) ; l'augmentation après application du dispositif est attendue à hauteur de 10%.

	RETROSPECTIVE				PREVISIONNEL
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>13175</b>	<b>13673</b>	<b>15127</b>	<b>15759</b>	<b>16789</b>
<i>Variation</i>	-3%	4%	11%	4%	6,5%
Charges à caractère général	2905	3179	3869	4099	4658
Charges de personnel	8869	9152	9678	10029	10448
Subvention CCAS	355	300	393	404	425
Contingent Incendie	406	406	407	431	452
Autres participations et subventions	630	625	764	795	805
LOI SRU + THLV+ FPIC	10	11	16	1	1

Le montant des dépenses de gestion courante passerait de 15 759 K€ réalisés en 2023 à 16 789 K€ en 2024, soit une variation de + 6.5 %. Cette évolution est à mettre en relation avec l'augmentation des prix de l'énergie et de l'inflation toujours installé dans le contexte économique.

### Les charges à caractère général

Ces crédits représentent près de **25% des dépenses réelles** de fonctionnement et font l'objet d'une étude précise chaque année à l'occasion de la préparation budgétaire.

Elles sont en augmentation pour 2024, d'une part par l'effet inflation, et d'autre part des actions nouvelles comme Noel enchanté, l'organisation de terre de jeux ou la commémoration de centenaire d'Anatole France.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les charges de personnel

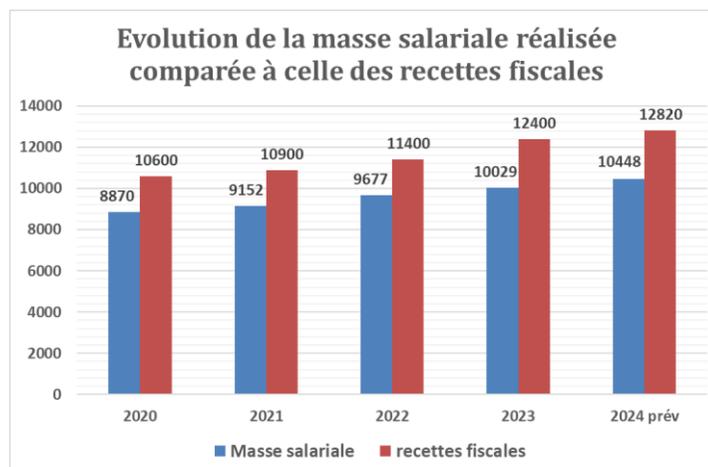
La politique des Ressources Humaines de la collectivité doit répondre à plusieurs enjeux qui sont source d'efficience et de performance collective :

- maintenir un service public de qualité tout en contenant la masse salariale,
- veiller à respecter une évolution de la masse salariale compatible avec les capacités financières de la collectivité,
- développer le bien-être au travail et améliorer les conditions de travail des agents,
- consolider et développer la mutualisation initiée avec Tours Métropole Val de Loire en termes de procédures internes de gestion.

Par nature, la masse salariale est une ressource qui doit s'apprécier au regard de la performance des politiques publiques. Sa bonne adéquation (qualification, grade, compétences) aux missions à remplir, conditionne en effet l'efficience de la dépense. **Mais, c'est aussi une charge au regard des budgets.**

La masse salariale représente une part substantielle des dépenses de fonctionnement. Pour la ville, elle s'élève à **10 029 657,47 €** fin 2023 et correspond à **62%** des dépenses réelles de fonctionnement ; elles sont comptabilisées au chapitre 012 qui regroupe : les dépenses liées aux rémunérations, l'assurance du personnel, les œuvres sociales et la médecine du travail.

La Ville de Saint-Cyr-Sur-Loire compte au 31 décembre 2023, 249 agents municipaux représentant 201,51 Equivalent Temps plein et 44 agents métropolitains.



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

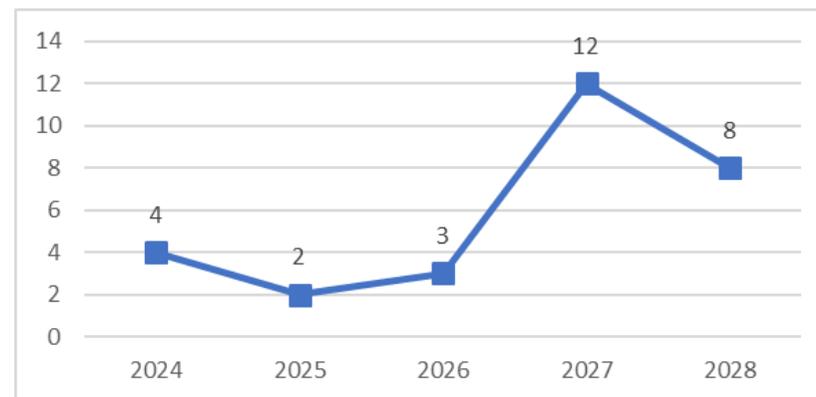
## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

Au 31 décembre 2023, la moyenne d'âge était de 43,8 ans contre 43,6 ans en 2022 et 44,7 en 2021.



## Prévisions départ à la retraite sur 5 ans



29 des 249 agents de l'effectif global pourraient partir à la retraite d'ici 2028, soit 11,65% de cet effectif.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

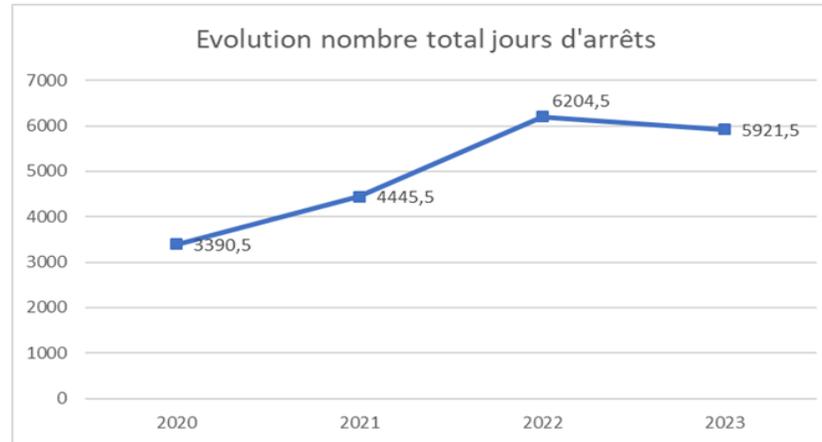
## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

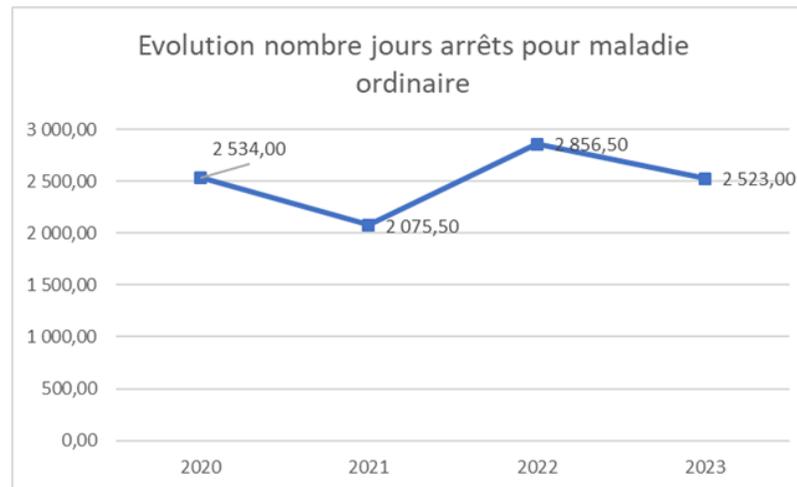
## Absentéisme

L'absentéisme global a diminué de 4.57 % par rapport à 2022 avec 5 921.5 jours contre 6 204,5 jours en 2022. En 2022 étaient encore comptées les autorisations d'absence en raison du Covid.

### *Evolution du nombre de jour d'arrêt tous motifs confondus\**



### *Evolution du nombre de jours pour maladie ordinaire*



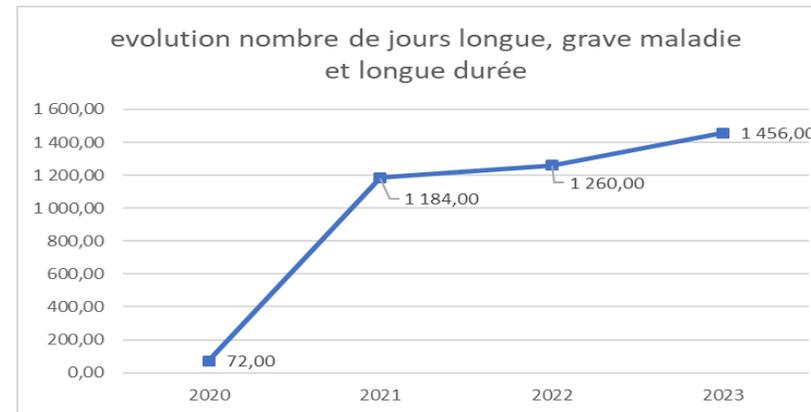
# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

On note que le nombre de jours d'arrêts pour maladie ordinaire a baissé en 2023 (- 11.67 %), soit - 333,5 jours par rapport à 2022. 116 agents ont été arrêtés au titre de la maladie ordinaire en 2023 occasionnant une durée moyenne d'arrêt par agent de 21.75 jours. Il est à noter que 2 agents ont été arrêtés sur l'année pour un total de 725 jours.

### *Evolution du nombre de jours pour longue et grave maladie et longue durée*



Le nombre de jours d'arrêts pour le Congé de Longue Maladie et Congé Longue Durée, est de 1 456 jours en 2023, et en augmentation par rapport à 2022 (+15,55%).

### **Evolution du nombre de jours pour accident du travail**

19 accidents de travail déclarés en 2023 (contre 20 AT en 2022).

980 jours perdus ont été enregistrés en 2023.

En 2023, on note une diminution de 5% du nombre total d'AT (soit - 1 AT) après une forte hausse de 100% en 2022. La durée moyenne d'un AT était de 24,77 jours en 2023 et de 30,85 jours en 2022, soit une diminution de 20 % en 2022. En 2023, les AT sont moins nombreux et moins graves.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Évolution prévisionnelle en 2024

### Les éléments de contexte national

#### Loi de Transformation de la Fonction Publique

Depuis le 1er janvier 2020, diverses mesures législatives ou réglementaires ont eu une forte incidence sur la masse salariale et notamment la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Les mesures sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2020 et s'échelonnent pour certaines jusqu'en 2025.

#### Revalorisations du SMIC

En début d'année 2023, deux revalorisations du Salaire Minimum de Croissance ont été mises en œuvre par le gouvernement passant celui-ci de 11,07€ à 11,27€ au 1er janvier 2023 puis à 11,52 € au 1er mai 2023. Ces revalorisations ont eu pour conséquence de relever le minimum de traitement dans la Fonction Publique afin de répondre aux besoins de revalorisation des rémunérations des agents publics notamment ceux situés sur les bas des grilles de catégories C et B.

Au 1er janvier 2024, celui s'élève à 11,65€ soit 1,13% d'augmentation. Les grilles indiciaires ont été modifiées au 1er janvier 2024.

**Relèvement de 5 points d'indice** au 1er janvier 2024 par décret n°2023-519 du 28 juin 2023. Cette revalorisation se répercute automatiquement sur les éléments indexés sur le point d'indice comme la part variable du SFT, la Nouvelle Bonification Indiciaire, les heures supplémentaires. Les charges patronales sont elles aussi automatiquement impactées à la hausse. Ce relèvement indiciaire correspond à une enveloppe de 90 000 € pour 2024.

**Indemnité compensatrice de CSG** : applicable aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public, l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG a vu ses modalités de versement modifiées par décret n° 2020-1626 du 18 décembre 2020. Depuis le 1er janvier 2021, le montant de cette indemnité est réévalué proportionnellement à l'évolution (à la hausse comme à la baisse) de la rémunération brute annuelle entre l'année écoulée et l'année précédente.

#### Revalorisation de cotisations au 1er janvier 2024 :

Cotisation Assurance vieillesse relevée à 2,02% au lieu de 1,90%

Baisse de la cotisation versée au CDG de la FPT : de 1,30% à 1,28%

Majoration affectée au financement des frais de formation des apprentis à 0,10%

Les autres cotisations restent stables par rapport à 2023.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## La Garantie Individuelle du pouvoir d'Achat (GIPA) :

La GIPA est une indemnité mise en place en 2008 pour compenser une perte d'achat des agents de la fonction publique (fonctionnaires, contractuels à durée déterminée ou indéterminée). Pour 2023, l'arrêté du 11 août 2023 a déterminé les éléments de calcul à prendre en compte. Pour en bénéficier, le principe est le suivant : l'évolution du traitement brut doit être inférieur, sur une période référence de 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation.

Entrent donc dans le calcul plusieurs éléments : une période de référence (31/12/2018 au 31/12/2022), le taux d'inflation (+8,19% un record), la valeur moyenne du point en 2018 (56,2323) et la valeur moyenne du point en 2022 (57,2164).

En décembre 2023, ce sont 17 326.53 € qui ont été versés à 46 agents de la Ville. En 2022 pour mémoire, 13 890 € avaient été versés à 36 agents selon les conditions en vigueur.

Pour 2024, le budget comprend une somme prévisionnelle de 15 000€ pour la GIPA 2024.

## Éléments liés à la Collectivité

- ✓ Dernière étape au 1er juillet 2024 de la revalorisation de 40€ net sur le salaire mensuel

La Municipalité a décidé d'accompagner financièrement ses agents dans un contexte d'inflation inédit à travers trois étapes de revalorisation du régime indemnitaire qui se sont échelonnées du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023. Le 1er juillet 2024 sera la dernière étape. Chaque étape représente une somme de 40 € net mensuelle versée à l'agent. Au 1er juillet 2024, c'est une enveloppe de 64 000 € à inscrire au budget. En 2025, les agents totaliseront donc une augmentation de 120 € net sur leur bulletin de salaire mensuel sur une année entière.

- ✓ Avancements de grade décidés à la Commission du 08 décembre 2023 et effectifs au 1er janvier 2024

Au regard des lignes directrices de Gestion adoptées par la Collectivité, 11 agents ont été sélectionnés pour un avancement de grade au 1er janvier 2024. Ceci représente une enveloppe de 9 200 €.

- ✓ Renfort d'animateurs pour l'ALSH dédoublé le mercredi à l'école Engerand

Devant la hausse des effectifs, un dédoublement de l'ALSH du mercredi a été décidé pour la rentrée 2023/2024. 6 nouveaux animateurs ont donc dû être recrutés correspondant à une enveloppe de 30 000 € supplémentaires inscrites au BP 2024.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - **Dépenses du personnel**
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

- ✓ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

### Apprentissage :

En 2023, la ville a compté parmi ses effectifs deux apprentis : l'un à la conciergerie (arrivé en septembre 2023), l'autre au service Petite enfance (départ fin juin 2024). Pour la rentrée 2024/2025, la collectivité proposera un nouveau contrat d'apprentissage dans le service enfance (école ou crèche) en remplacement de l'apprenti quittant ses fonctions le 30 juin, ainsi qu'un nouvel apprenti au service patrimoine dans les métiers à tension (peintre, plombier...). Ces contrats ne seront mis en œuvre qu'à la condition de l'acceptation de financement du CNFPT aux frais de formation.

- ✓ Vacances de postes temporaires ou définitives :

Dans le budget 2024, afin d'anticiper les départs et de proposer des stratégies adéquates pour les remplacements, les départs définitifs ou temporaires connus d'agents ont été prévus (mutation, congé maternité...). N'ont pas été prévus que quelques remplacements de renfort en saisonniers (période estivales), et quelques remplacements d'arrêts maladie notamment dans les services sous tension (écoles, entretien de bâtiments).

### La formation et l'accompagnement :

Depuis longtemps, elle est au cœur des priorités de la Ville et la masse salariale prévoit à cet effet une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans l'acquisition de nouvelles compétences. 67 300 € seront inscrits en section de fonctionnement avec une priorité donnée aux formations HACCP, Sécurité, Evacuation Incendie Serres-files et Guides-files, Gestes et postures, SST. La Police municipale bénéficie chaque année de formations spécifiques à la gestion des situations difficiles avec 6 970 € consacrées à celles-ci. En investissement, une enveloppe de 12 000 € sera prévue pour l'aménagement des postes de travail par du matériel ergonomique favorisant le maintien dans l'emploi.

- ✓ Glissement Vieillesse Technicité : avancements d'échelon, de grade et promotion interne est estimé à près de 1%.
- ✓ Un détachement d'un agent du Ministère de l'intérieur est également prévu au budget 2024 avant son intégration dans la fonction publique territoriale en début d'année prochaine. Les détachements d'agent issu du ministère de l'intérieur ont pour conséquence une hausse de cotisation patronale sur la pension civile de 74,28% (contre 30,65% de cotisation classique CNRACL). Ceci représente une enveloppe de 10 000 € en plus qui est inscrite au BP 2024.

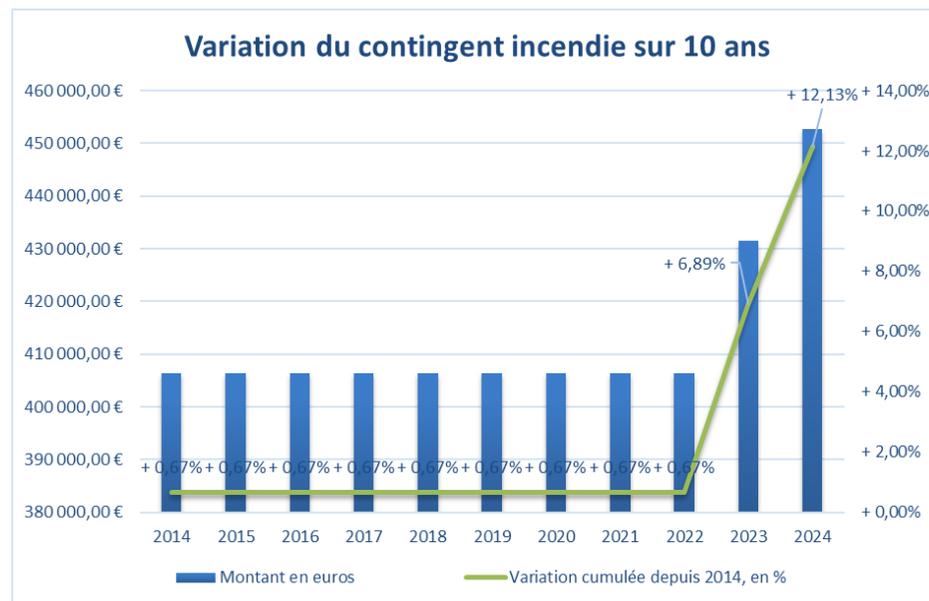
# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- **LES DÉPENSES**
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - **Les contingents**
- L'endettement
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les contingents et autres contributions obligatoires

En 2024, la ville devrait contribuer au SDIS à hauteur de 452 660 € soit une augmentation de 5% par rapport à 2023.



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

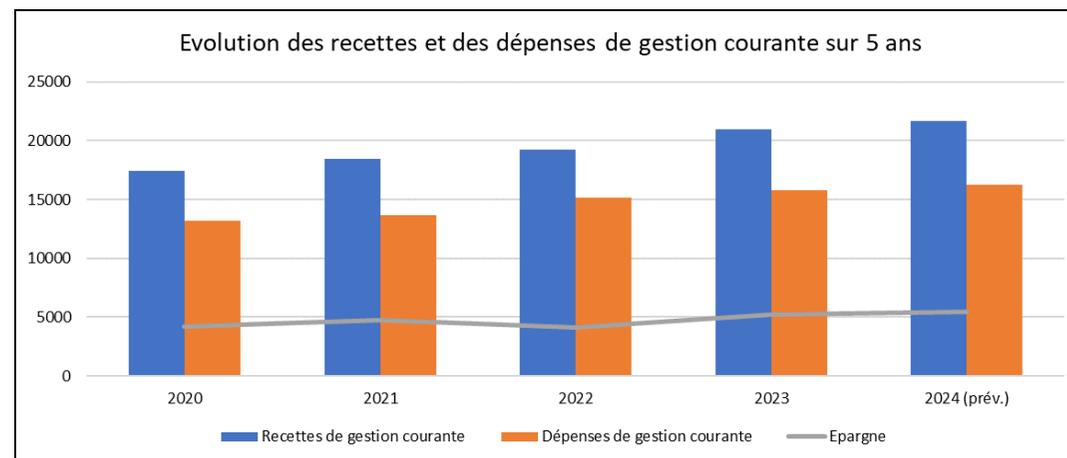
## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- **L'ENDETTEMENT**
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

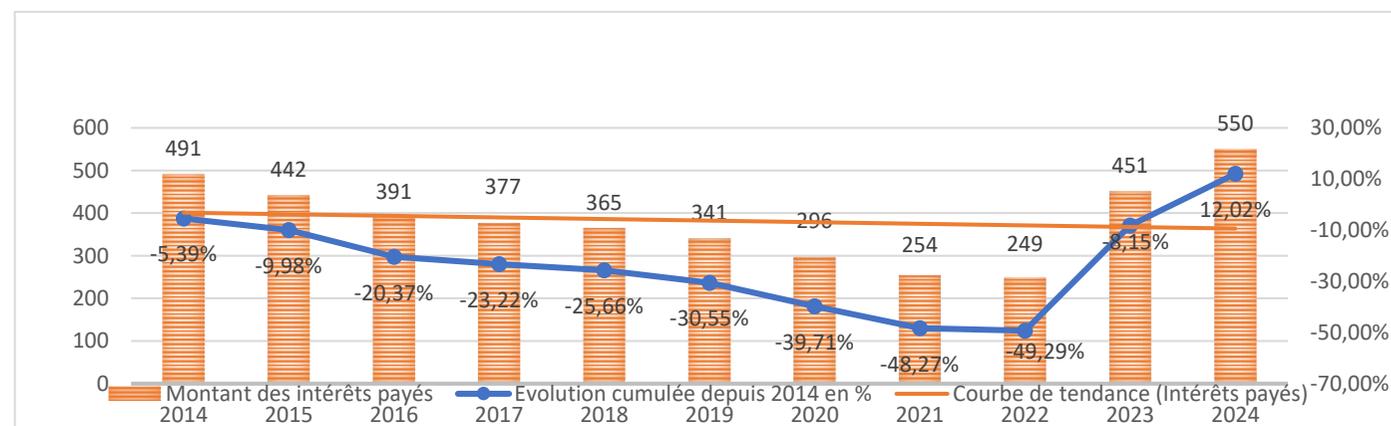
## L'endettement

**L'épargne de gestion** : Le solde des dépenses et des recettes de gestion est un ratio important pour évaluer la capacité de la collectivité à investir et rembourser sa dette.

Elles permettent de contrôler ce que l'on appelle « l'effet de ciseaux ». Le graphique ci-dessous met en évidence un écart constant entre les deux données.



## Charges financières (intérêts de la dette) :



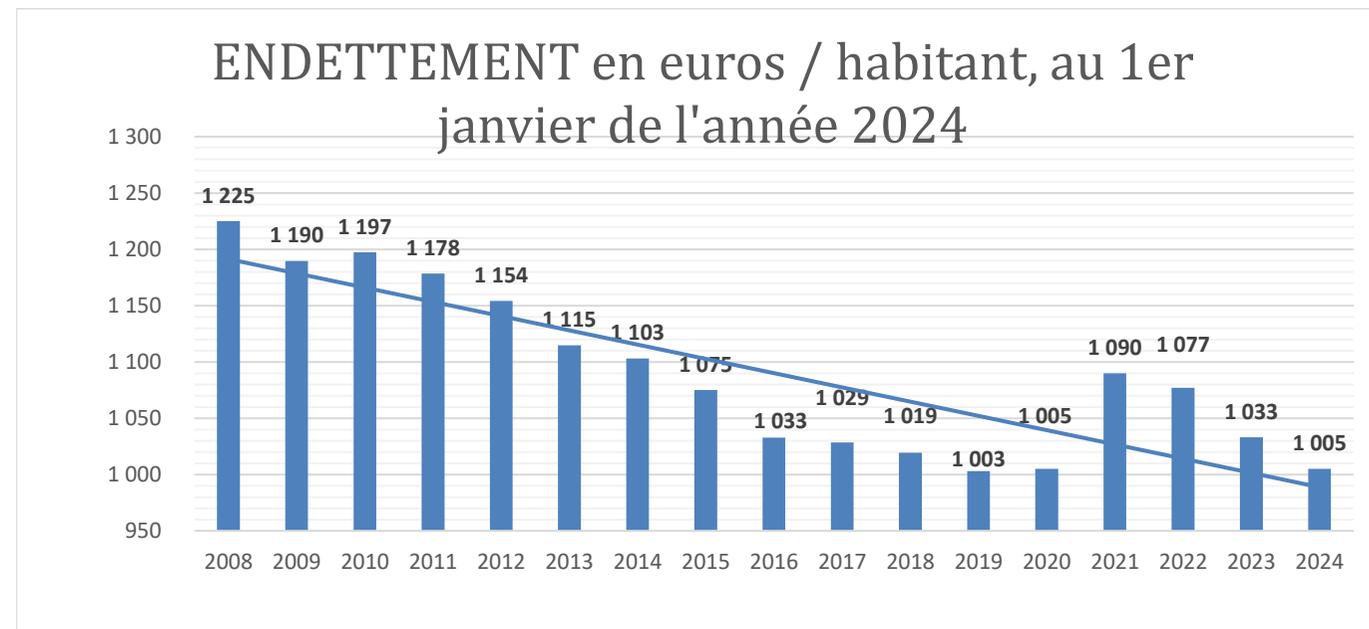
# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- **L'ENDETTEMENT**
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

Depuis 2022, les conditions de financement des collectivités sont principalement marquées par la hausse continue des taux.

Les perspectives de financement des collectivités locales pour 2024 s'inscrivent dans un contexte qui restera très probablement sur des niveaux de taux d'intérêts élevés, dans l'attente de la baisse de l'inflation et d'un desserrement des taux de la Banque Centrale Européenne.

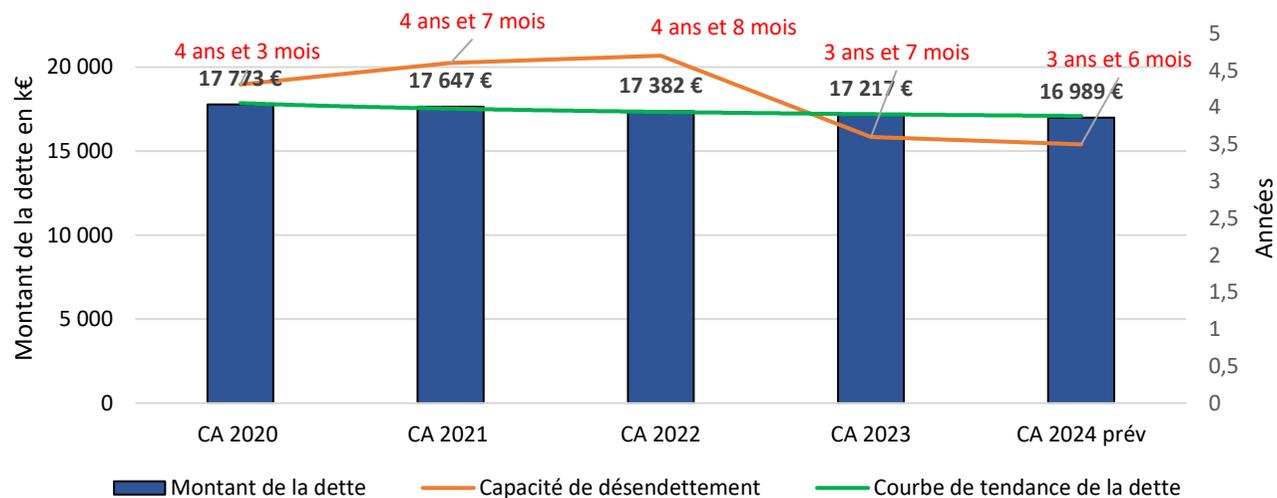


# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- **L'ENDETTEMENT**
- Les investissements
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Niveau d'endettement et capacité de désendettement (en nombre d'années)



La politique de financement de la Ville consiste à maîtriser sa dette en limitant le recours à l'emprunt à un niveau inférieur au remboursement.

Aussi de rechercher des cofinancements pour chaque projet à travers les subventions ou les fonds de concours métropolitain.

Bien que le ratio dette par habitant se situe à un niveau plus élevé que la moyenne de la strate (800€/h), au vu de l'épargne brute disponible la situation de la commune est très saine.

Le ratio de la capacité de désendettement renseigne de façon plus précise sur la situation de la Collectivité. Et au-delà de la valeur à l'instant t de ce ratio, c'est à son évolution dans le temps qu'il devra être porté attention. Une dégradation continue sur une période pluriannuelle est tout autant significative que le respect d'un seuil de 10 ou 15 ans.

La stratégie de la dette en 2024 est dans la continuité de 2023 afin de ménager des marges de manœuvre futures pour ne pas grever la capacité à investir et continuer à structurer la ville.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ÉQUIPEMENT DE LA VILLE ET SON FINANCEMENT

### Les recettes d'investissement

L'année 2023 a été caractérisée par un financement pour chaque projet d'investissement, ce qui a permis de lever plus de 1,5 M€ de subvention d'investissement.

Le programme d'investissement 2023 de 6,5 M € a été réalisé à 90%.

Pour le budget 2024 de la Ville, nous avons présenté dans le cadre du F2D trois projets :

- l'extension du centre technique municipal pour un coût de travaux estimé à 1 M€
- l'installation d'une ombrière en panneaux Photovoltaïques sur le complexe Guy DRUT pour une estimation de 385 K€
- La rénovation de l'école PERIGOURD pour un montant de 400 K€

Parmi les autres subventions potentielles, il a été proposé dans le cadre de la DSIL, un projet de mise en place d'une gestion technique centralisée des bâtiments dans trois sites (Périgourd, hôtel de ville et espace culturel).

Cette installation permettra de faire des économies d'énergie et de diminuer les rejets de CO2.

### **La Taxe d'Aménagement (TA) :**

Depuis 2018, la TA est encaissée intégralement par la Métropole au titre de la compétence « urbanisme » transférée au 1er janvier 2017 et appliquée au 1er janvier 2018 (pour TA de 2017). Cependant, la Métropole reverse aux Villes cette TA : à hauteur de 85%, sachant que la taxe a été réévaluée à 5%, au lieu des 3,25% votés par la Ville. En 2023, la Ville a encaissé 253 K€; la prévision 2024 restera cependant prudente avec 241 k€.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## F.C.T.V.A :

Pour 2024, cette recette sera de moindre ampleur qu'en 2023. (La dotation est calculée sur les dépenses de N-2, donc de 2022 qui était une année post crise avec un redémarrage des investissements).

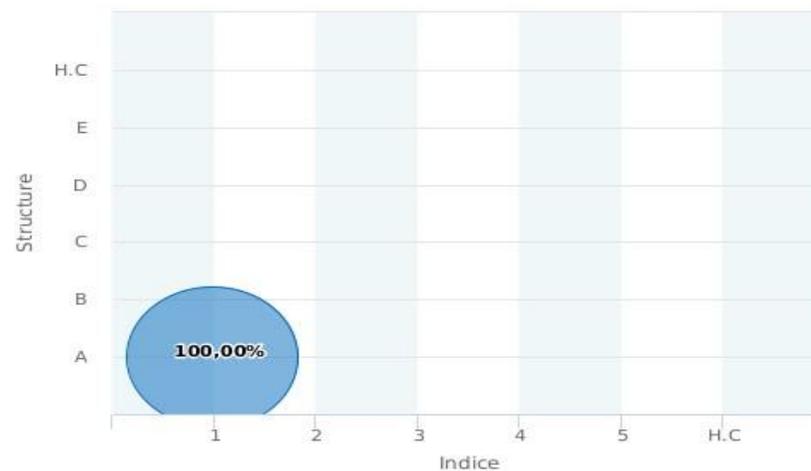
La somme attendue s'élèvera à 261 k€.

**La dette :** En 2023, le capital de la dette remboursé était de 2,384 M€ et le montant emprunté de 2 M€. La dette a donc diminué de 384 k€.

En 2024, le souhait de la municipalité est de maintenir ce niveau de désendettement. Sachant que le capital à rembourser sera de 2,25 K€, le montant emprunté sera budgété quant à lui entre 1,6 M€ et 1,8 M€.

## Dette par type de risque

Matrice de risque Charte de bonne conduite

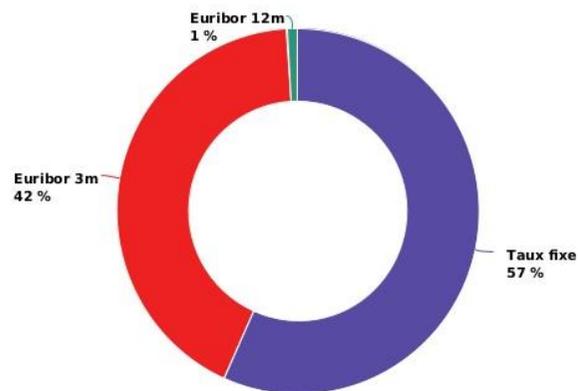


# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

Répartition par index au 01/02/2024



Pour l'exercice 2023, la Ville a consacré 451 K€ aux charges financières avec un taux moyen de 2,66%.

Les prévisions pour 2024 tablent sur une baisse des taux, or le niveau de l'inflation est toujours au-dessus de l'objectif de 2% de la BCE, ce qui peut retarder une action de la politique monétaire sur le premier semestre.

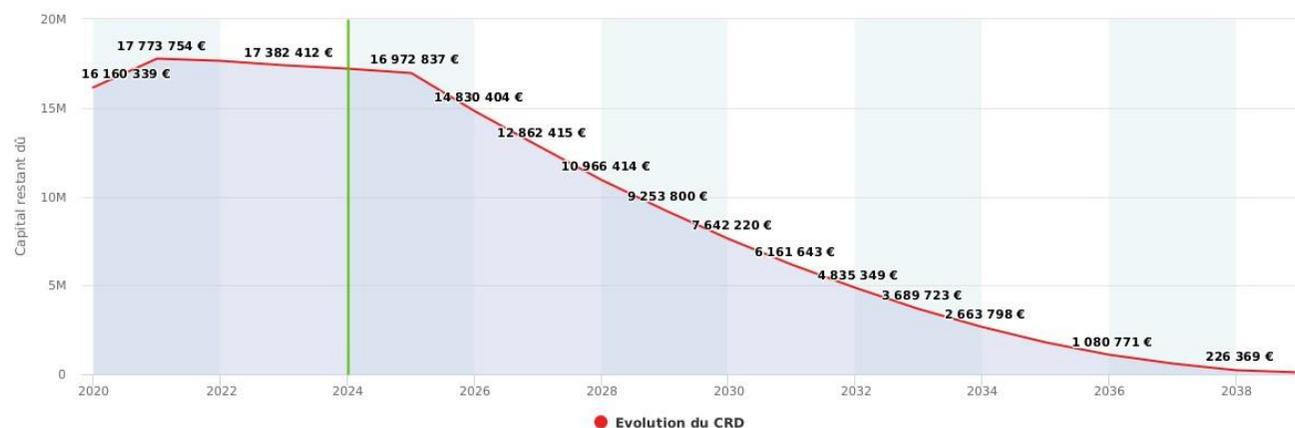
Par conséquent le taux moyen estimé pour notre dette en 2024 sera de 2,86%.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Le remboursement de la dette



## Prospective de la dette existante

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Intérêts de toute la dette	548 744,75 €	407 862,89 €	337 605,65 €	292 675,91 €	250 956,63 €	214 177,45 €	172 399,34 €	142 113,67 €	115 882,24 €	91 403,22 €	68 443,48 €
Amortissement capital de toute la dette	2 244 439,80 €	2 142 433,40 €	1 967 989,11 €	1 896 000,83 €	1 712 613,52 €	1 611 580,79 €	1 480 577,12 €	1 326 293,61 €	1 145 626,40 €	1 025 924,85 €	874 128,05 €

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Les dépenses d'investissement (voir tableau en annexe)

Le programme prévisionnel d'investissement s'établirait à ce jour aux alentours des 6,5 millions d'euros, somme incluant le montant de 1,14 M€ versés sous forme de fonds de concours à la Métropole

Le financement de ce programme serait assuré par l'épargne nette pour 2,6 M €

L'année 2023 la ville a réalisé les travaux de rénovation de la piste d'athlétisme pour 1.4 M €, la végétalisation des cours d'écoles Engerland / Charles Perrault pour 0.9M€ et l'aménagement intérieur de l'école Périgourd.



Dans la continuité des années précédentes la ville lancera en 2024 des projets d'investissements structurants.

Début des études pour l'aménagement de cœur de ville pour une estimation de cette phase à hauteur de 750 K€



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

## Aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville

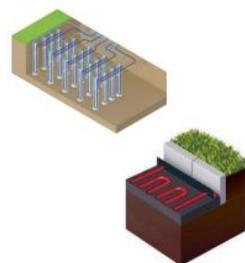
- A la fin du premier trimestre 2024, l'accueil principal de l'hôtel de ville se fera par le centre administratif en bas du parking de l'espace Jacques Chirac au-dessus du parking de la Liberté par l'escalier et non plus par le parc de la Perraudière.



## Campagne de plantations

- 564 arbres plantés, 335 arbustes, 6 231 vivaces, 7 600 bulbes pour une prévision à hauteur de 100 K€ en 2024.

## Lancement des études pour la création d'un mini réseau de chaleur - géothermie



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- **LES INVESTISSEMENTS**
- Perspectives financières et orientation budgétaire 2024 des budgets annexes

Installation d'une ombrière en panneaux photovoltaïques sur le complexe Guy DRUT



Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité publique en partenariat avec les services de l'Etat un ensemble de 20 caméras supplémentaires seront installées en 2024 pour renforcer le maillage du réseau existant et améliorer le dispositif dissuasif.

Un projet de réhabilitation d'envergure du centre de loisirs Moulin Neuf commencera par les études en 2024 pour une estimation totale du projet à 5.5 M €



A ces projets portés par la ville s'ajoute l'investissement de la Métropole notamment le projet de construction d'une piscine.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- **PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DES BUDGETS ANNEXES**

## ZAC CHARLES DE GAULLE

En application de l'article R.311-12 du code de l'urbanisme et vu la fin de l'opération d'aménagement de cette zone le budget de la ZAC sera clôturé en 2024 après avoir soldé le capital restant dû de l'emprunt à hauteur de 592 K€.

Le bilan de cette opération est positif pour la ville, les dépenses d'aménagement ont pu être couvertes par les recettes de vente de terrains, un excédent global de 1.6 M€ sera affecté au financement des investissements de la ville.



## Le budget ZAC « Central Parc »

Ce budget va être utilisé pour gérer les mouvements financiers de deux opérations en 2024.

Les deuxième et troisième tranches de Central Parc et l'opération de l'avenue de la République qui démarre en 2024.

## Inventaire des ZAC

	Total	BR - BOIS RIBERT (HT)	CDP 06 - CROIX DE PIERRE (HT)	EQ - EQUATOP - LA RABELAIS (HT)	LR - LA ROUJOLLE (HT)	MLP - MENARDIERE LANDE PINAUDERIE (HT)	ZAC CG - ZAC CHARLES DE GAULLE (HT)
Surface cessible en m <sup>2</sup>	660 817,00	62 983,00	138 245,00	39 042,00	252 101,00	147 520,00	20 926,00
Prix de revient au m <sup>2</sup>	73,38	114,51	36,17	8,83	26,63	175,54	158,88

Opération	Coût de production cumulée	Surface cessible	Coût de production au m <sup>2</sup>	Surface restant à vendre	Valeur comptable des stocks
BOIS RIBERT	4 528 645,40	62 983,00	71,90	24 329,00	1 749 319,88
CROIX DE PIERRE	4 570 816,18	138 245,00	33,06	138 245,00	4 570 816,18
EQUATOP - LA RABELAIS	453 369,75	39 042,00	11,61	24 702,00	286 848,51
LA ROUJOLLE	4 630 635,17	252 101,00	18,37	252 101,00	4 630 635,17
MENARDIERE LANDE PINAUDERIE	25 792 013,97	147 520,00	174,84	47 430,00	8 292 538,11
ZAC CHARLES DE GAULLE	3 051 752,53	20 926,00	145,84	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>43 027 233,00</b>	<b>660 817,00</b>	<b>65,11</b>	<b>486 807,00</b>	<b>19 530 157,85</b>

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

## Sommaire

- Introduction
- Éléments de contexte
- Les recettes
  - La fiscalité
  - La Dotation de fonctionnement
  - Les produits des services
- Les dépenses
  - Les charges à caractère général
  - Dépenses du personnel
  - Les contingents
- L'endettement
- Les investissements
- **PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DES BUDGETS ANNEXES**

## Bilan des Budgets ZAC 2023

	BA BOIS RIBERT (HT)	BUDGET ANNEXE CROIX DE PIERRE (HT)	BUDGET ANNEXE LA ROUJOLLE (HT)	BUDGET ANNEXE MENARDIERE LANDE PINAUDERIE (HT)	Total
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Mandats émis</b>	
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>168 205,03</b>	<b>2 283 506,95</b>	<b>790 125,30</b>	<b>1 394 860,17</b>	<b>4 636 697,45</b>
6015 - Terrains à aménager	0,00	2 040 438,50	637 762,61	936,00	2 679 137,11
6045 - Achats d'études et prestations de services	42 076,82	162 152,92	31 406,64	195 729,38	431 365,76
605 - Achats de matériel équipements et travaux	125 628,21	80 915,53	120 956,05	1 192 046,48	1 519 546,27
608MR - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	500,00	0,00	0,00	5 798,33	6 298,33
6234 - Publicité - Réceptions	0,00	0,00	0,00	349,98	349,98
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
<b>66 - Charges financières</b>	<b>6 005,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 211,57</b>	<b>92 217,13</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 731,36	0,00	0,00	82 361,07	88 092,43
66112 - Intérêts - Rattachement des intérêts courus non échus	274,20	0,00	0,00	3 850,50	4 124,70
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>192 210,59</b>	<b>2 283 506,95</b>	<b>790 125,30</b>	<b>1 481 071,74</b>	<b>4 746 914,58</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 032 051,44</b>	<b>2 287 309,70</b>	<b>3 842 561,13</b>	<b>13 010 960,83</b>	<b>21 172 883,10</b>
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	2 032 051,44	2 287 309,70	3 842 561,13	13 010 960,83	21 172 883,10
<b>043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>6 005,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 211,57</b>	<b>92 217,13</b>
608MO - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	6 005,56	0,00	0,00	86 211,57	92 217,13
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>2 038 057,00</b>	<b>2 287 309,70</b>	<b>3 842 561,13</b>	<b>13 097 172,40</b>	<b>21 265 100,23</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 230 267,59</b>	<b>4 570 816,65</b>	<b>4 632 686,43</b>	<b>14 578 244,14</b>	<b>26 012 014,81</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 230 267,59</b>	<b>4 570 816,65</b>	<b>4 632 686,43</b>	<b>14 578 244,14</b>	<b>26 012 014,81</b>
	BA BOIS RIBERT (HT)	BUDGET ANNEXE CROIX DE PIERRE (HT)	BUDGET ANNEXE LA ROUJOLLE (HT)	BUDGET ANNEXE MENARDIERE LANDE PINAUDERIE (HT)	Total
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Titres émis</b>	
<b>70 - Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>746 425,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 465 415,00</b>	<b>6 211 840,70</b>
7015 - Vente de terrains aménagés	746 425,70	0,00	0,00	5 465 415,00	6 211 840,70
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>508 273,31</b>	<b>508 273,31</b>
74718 - Autres - Participations Etat	0,00	0,00	0,00	285 918,31	285 918,31
7472 - Participations Régions	0,00	0,00	0,00	102 620,00	102 620,00
7473 - Participations Départements	0,00	0,00	0,00	119 735,00	119 735,00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>13 146,80</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>	<b>13 166,80</b>
752 - Revenu des immeubles	0,00	13 146,80	0,00	0,00	13 146,80
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	20,00	20,00
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,02</b>	<b>16 095,80</b>	<b>16 100,82</b>
773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	5,02	16 095,80	16 100,82
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>746 425,70</b>	<b>13 146,80</b>	<b>5,02</b>	<b>5 989 804,11</b>	<b>6 749 381,63</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 749 319,88</b>	<b>4 570 816,18</b>	<b>4 630 635,17</b>	<b>8 292 538,11</b>	<b>19 243 309,34</b>
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	1 749 319,88	4 570 816,18	4 630 635,17	8 292 538,11	19 243 309,34
<b>043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>6 005,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 211,57</b>	<b>92 217,13</b>
796 - Transferts de charges financières	6 005,56	0,00	0,00	86 211,57	92 217,13
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 755 325,44</b>	<b>4 570 816,18</b>	<b>4 630 635,17</b>	<b>8 378 749,68</b>	<b>19 335 526,47</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 501 751,14</b>	<b>4 583 962,98</b>	<b>4 630 640,19</b>	<b>14 368 553,79</b>	<b>26 084 908,10</b>
002 - Résultat reporté (fonctionnement)	2 918 613,44	23 918,31	2,08	18 715 282,77	22 466 259,61
<b>TOTAL</b>	<b>5 420 364,58</b>	<b>4 607 881,29</b>	<b>4 630 642,27</b>	<b>33 083 836,56</b>	<b>48 551 167,71</b>
<b>FONCTIONNEMENT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 190 096,99</b>	<b>37 064,64</b>	<b>-2 044,16</b>	<b>18 505 592,42</b>	<b>22 539 152,90</b>

## CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 situe la stratégie financière de la ville qui s'emploie à allier prudence et ambition dans un contexte national et international caractérisé par la volatilité et les incertitudes.

Tout d'abord l'ambition à travers des projets structurants pour offrir aux Saint-Cyriens et Saint-Cyriennes un cadre de vie conciliant le beau et l'utile, à travers des investissements à tous les niveaux des compétences communales, enfance jeunesse, culture et patrimoine, sport ...

Ensuite la prudence qui n'est pas ici synonyme d'inertie, bien au contraire. Face à un contexte économique incertain qui pèse sur nos contribuables, nous devons prendre en compte ce paramètre et chercher à innover dans notre mode de gestion pour offrir un service public efficient qui répond aux attentes de la population et aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux à relever.

La construction budgétaire 2024 a donc pour objectif de permettre à la ville de conserver ses marges de manœuvre en matière d'autofinancement afin d'assurer la concrétisation de son ambition en matière d'investissement (levier de développement et de transformation du territoire)

Il ressort de cet exercice prospectif qu'est le ROB, une confirmation des tendances déjà mises en évidence, à savoir une trajectoire financière constante tournée vers l'investissement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les orientations budgétaires qui vous sont présentées en résumé :

- Un désendettement continu de la Ville.

En termes de choix politiques, l'accent est mis sur :

- Le développement des services à la population, en mettant l'accent sur le cadre de vie et des services de proximité,
- Le logement social grâce à une active politique foncière menée depuis plusieurs années, en préservant la mixité sociale,
- Le patrimoine de la Ville avec des restructurations de divers bâtiments communaux et des aménagements harmonieux,
- La garantie d'une sauvegarde permanente de l'environnement et du cadre de vie de notre Ville « Parcs » ...
- Sans pression fiscale supplémentaire.

Serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif pour l'année 2024. Celui-ci pourra, comme les années précédentes, être ajusté par décisions modificatives au cours de l'exercice 2024.

Je vous invite maintenant à débattre de cette orientation.

**ANNEXE : LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT PRÉVISIONNEL (DONT ENGAGEMENTS  
PLURIANNUELS ENVISAGÉS) ET SON FINANCEMENT**

<b>ACQUISITIONS / TRAVAUX</b>	<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES Année 2024</b>
-------------------------------	--

<b><u>I - URBANISME ET CADRE DE VIE</u></b>	<b>1 915 000,00 €</b>
<b>Programme d'acquisitions foncières</b> - y compris honoraires relevés topographiques	1 500 000,00 €
<b>Programme de démolitions d'immeubles</b>	200 000,00 €
<b>Programme d'espaces verts</b> - parcs et jardins (y compris <i>aménagement d'aires de jeux</i> )	100 000,00 €
<b>Parc de la Perraudière - Réfection allées</b>	30 000,00 €
<b>Réfection place Malraux</b> (fin du programme avec paysagement à la charge de la Ville - cplt marches et habillage bacs))	25 000,00 €
<b>Cimetière République - réhabilitation monuments et tombes</b>	60 000,00 €

<b><u>II - INFRASTRUCTURES</u></b>	<b>247 000,00 €</b>
Place de la Liberté - lame d'eau cascade	5 000,00 €
Place de la Liberté - Garde-corps sud église	15 000,00 €
Parking de la Liberté - renforcement mur de soutènement	20 000,00 €
Parking de la Liberté - Grille protection ancien dallot	6 000,00 €
Parking du boulodrome Georges Primault	60 000,00 €
Bornes escamotables - pg Castel	6 000,00 €
Parking provisoire Bd de Gaulle _ bergson	25 000,00 €
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - callebotis arbre	15 000,00 €
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - reprise béton cour	10 000,00 €
VEGETALISATION ECOLES PERIGOURD	60 000,00 €
Cour école Engerand (Panneau écoles, peinture, ...)	25 000,00 €
<b><u>III - ECLAIRAGE PUBLIC</u></b>	<b>5 000,00 €</b>
Etude trame noire	5 000,00 €
<b><u>IV - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS</u></b>	<b>115 000,00 €</b>
Complexe sports et loisirs Guy DRUT : modif voie déchargement Escale	5 000,00 €
Complexe sports et loisirs Guy DRUT : portique poutre + Vinkhaus	80 000,00 €
Boulodrome - Abaissement des mâts, projecteurs LED	30 000,00 €
<b><u>V- EQUIPEMENTS CULTURELS</u></b>	<b>30 000,00 €</b>
Programme "l'art dans la rue"	30 000,00 €

<b><u>VI - BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>	<b>2 315 000,00 €</b>
Bâtiments communaux : travaux en régie et divers travaux d'aménagement ou d'entretien	250 000,00 €
<b>CTM: Extension réfectoire et vestiaires AP 1MILLION</b>	600 000,00 €
<b>Relevé topo des bâtiments</b>	20 000,00 €
<b>Ferme de la Rablais : poursuite de la réhabilitation + Peinture</b>	45 000,00 €
<b>Réfection du mur du parc de la Tour</b>	160 000,00 €
<b>Réhabilitation du centre administratif de l'Hôtel de Ville - Accueil du public 2024)</b>	80 000,00 €
<b>REHAB ECOLE PERIGOURD</b>	400 000,00 €
<b>REHA ANATOLE France AP 2800000</b>	20 000,00 €
<b>réaménagement global du Centre de Loisirs AP 5,5 MILLION</b>	150 000,00 €
<b>Transition énergétique: Etude complexe sportif Guy DRUT mini réseau de chaleur - AP 4,8 M€ 4 ans</b>	200 000,00 €
<b>Transition énergétique: Etude complexe Béchellerie AP 0,9M€</b>	50 000,00 €
<b>Transition énergétique:sous-station gymnase Engerand</b>	90 000,00 €
<b>Transition énergétique: Complexe Guy Drut - ombrières photovoltaïque ap 1/2</b>	250 000,00 €

<b><u>VIII - MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES</u></b>	<b>436 000,00 €</b>
Programme d'informatisation des services	86 000,00 €
Acquisition de matériel, outillage et mobilier (y.c. véhicules)	350 000,00 €
<b>TOTAL ...</b>	<b>5 203 000,00 €</b>
<b>CONTRIBUTION AU TITRE DES TRANSFERTS D'INVESTISSEMENT</b> (pour les compétences transférées en voirie, espaces verts, éclairage public, etc.)	<b>1 241 250,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL...</b>	<b>6 444 250,00 €</b>

